

Session plénière et commission permanente du 16 janvier 2025 : Les délibérations du conseil départemental

Réunis ce jeudi 16 janvier en session plénière, les élus du conseil départemental ont examiné les orientations budgétaires 2025 et voté une aide exceptionnelle à la population de Mayotte, victime du cyclone Chido.

Soutien à la population de Mayotte

Suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté, le 14 décembre dernier, l'île de Mayotte, le département de Loir-et-Cher a tenu à exprimer son profond soutien aux Mahorais en votant une aide financière exceptionnelle d'un montant de 10 000 € via le compte spécial « Solidarité Mayotte » ouvert par l'association des Départements de France.

Orientations budgétaires pour 2025

Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget, a présenté les orientations budgétaires 2025, qui s'inscrivent dans un contexte national particulièrement difficile, marqué par une crise de gouvernance au plan national, et une dégradation des comptes publics. Le projet de loi de finances 2025 n'ayant pas été adopté, l'exercice budgétaire se déroule dans un cadre exceptionnellement incertain.

Basées sur les dernières annonces du Premier ministre relatives à l'effort national d'économies demandé aux collectivités locales, les prévisions du conseil départemental sont prudentes sur le plan des recettes. La croissance nationale étant revue à la baisse (+0,9% pour 2025), les collectivités territoriales pourraient être mises à contribution pour l'assainissement des comptes publics. Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) montrent des signes d'amélioration (+ 4% prévus en 2025 après - 15% en 2024), tandis que l'hypothétique bénéfique de la dynamique de la TVA n'est, par prudence, pas pris en compte dans les prévisions budgétaires. Au total, les recettes de fonctionnement du département devraient rester stables en 2025 à 394,2 M€.

Sur le plan des dépenses, un effort de maîtrise significatif est envisagé. D'un montant de 380,3 M€, le budget de fonctionnement, en légère hausse de 0,9% par rapport au BP 2024, connaît néanmoins une baisse de 1,1% par rapport au total voté l'année passée. Les dépenses liées aux politiques de solidarité – qui représentent 63% du budget de fonctionnement – stables, participent aux efforts de gestion et conservent toute l'attention du conseil départemental, tout en assurant le déploiement des actions du Schéma des solidarités. Pour mémoire, le Département a récemment consacré des efforts budgétaires très conséquents en faveur des politiques des solidarités (+ 5,5 % par an, en moyenne, ces 4 dernières années). Pour leur part, le "Ségur II" et l'indexation du RSA ne sont pas intégrés, leur compensation intégrale par l'État étant exigée par les départements. Les ambitions du conseil départemental en faveur du soutien aux secteurs sportif et culturel restent inchangées. À titre d'exemple, le dispositif du chèque sport-culture, dont l'impact positif en termes de pratiques des jeunes Loir-et-Chériens est manifeste, est reconduit. Les dépenses courantes seront maintenues au niveau du budget prévisionnel de 2024.

Sur le plan des investissements, le budget 2025 reste résolument offensif avec 58 M€ d'inscriptions. Les grands projets (collèges, passerelle sur la Loire) et le soutien aux communes seront maintenus. L'emprunt d'équilibre sera contenu à 34,4 M€ grâce à des cofinancements importants (convention Région-Département, etc.).

« Ces orientations permettent de préserver les ambitions du projet de mandat Loir&Cher en Action, malgré un équilibre fragile (1,2 M€ d'épargne nette seulement). Une révision profonde du modèle de financement des politiques de solidarité est jugée impérative, et la situation d'urgence des finances départementales doit être prise en compte dans le futur PLF 2025 », a conclu Claire Foucher-Maupetit.

Également réunis ce jeudi 16 janvier en commission permanente, les élus du conseil départemental ont attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités et au tourisme.

Plan Le 41 en bonne santé

Trois bourses, d'un montant total de 43 366,16 €, sont attribuées au titre de l'[aide à la primo-installation des professionnels de santé](#). En bénéficient une médecin généraliste installée à La Chaussée-Saint-Victor, une orthophoniste installée à Vendôme et une chirurgien-dentiste installée à Villefranche-sur-Cher.

Une subvention de 6 000 € est attribuée, au titre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#), à une interne en médecine générale pour sa dernière année de formation en contrepartie d'un engagement à exercer son activité au moins trois ans en Loir-et-Cher à l'issue de l'obtention de son diplôme.

Vingt-et-une allocations, d'un montant total de 31 000 € sont attribuées au titre des [allocations départementales de stage](#) à vingt-et-un étudiants en médecine générale, kinésithérapie et orthophonie, en formation auprès de professionnels du département.

Solidarités

Suite à l'avis favorable émis par la conférence des financeurs de l'habitat inclusif, onze subventions, d'un montant total de 527 500 €, ont été attribuées à des opérateurs porteurs de projets en lien avec la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Sur cette somme, 100 000 € ont été attribués à l'association pour les personnes handicapées du Perche de Cormenon, 70 000 € à l'association Terres de Loire habitat de Montrichard, 60 000 € au CCAS de Vendôme ou encore 50 000 € à l'association Accompagnement lieux de vie et entraide de Vendôme.

A également été votée l'adhésion à l'association Gérontopôle Centre-Val de Loire, centre de ressources créé en novembre 2024 pour répondre au besoin d'expertise en matière de prise en charge du grand âge, dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 5 000 €.

Tourisme

Une subvention d'un montant de 10 788 € a été allouée à la commune de Chailles pour l'aménagement d'une aire de services destinée à l'accueil de cyclotouristes en bordure de la Loire à vélo.

Une subvention de 25 000 € a également été attribuée à l'agence de développement touristique Val-de-Loire – Val-de-Cher pour la mise en œuvre du plan de communication de la marque « Sologne » pour 2025.

